



Édito

MOT À DIRE

Par 46 Oui et 16 Non, le Parlement de Wallonie a exprimé ce vendredi 14 octobre son refus de signer le traité commercial Union européenne-Canada mieux connu comme le CETA (Comprehensive Economic and Trade Agreement). La veille, le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles en avait fait autant. Pour une fois, une majorité d'élus a manifesté son opposition à un projet d'accord transnational qui risquait de déposséder les juridictions classiques de leurs compétences en cas de conflit entre des multinationales nord-américaines et des intérêts européens. Aux règles du droit, le CETA, comme le futur TTIP (Transatlantic Trade and Investment Partnership), préfère en effet les « petits arbitrages entre amis » au cours desquels les plus forts dictent toujours leur loi aux plus faibles.

On pourrait voir dans ces votes une simple revanche politique de partis n'étant pas au pouvoir au Fédéral, réussissant ainsi à mettre dans l'embarras le seul parti francophone du gouvernement du pays.

Bien évidemment, la différence de majorité a aidé les parlementaires dans leur choix. Mais peut-on, sans être trop naïf, espérer que d'autres sentiments ont animé les élus, et que leurs votes ont reposé sur d'autres arguments ?

Car, pour une fois, David menace Goliath. Ceux que nous avons choisis ont osé sortir du scénario convenu à l'avance selon lequel la ratification du CETA ne devait être qu'une formalité, l'accord des parlements régionaux et communautaires belges allant évidemment de soi.

De la part d'une classe politique décriée et souvent jugée sans pouvoir réel, cette réappropriation d'une autonomie de décision constitue un événement exceptionnel. Oui, ceux que nous élisons pour nous représenter peuvent choisir de sortir des rangs. Et ce sans devoir se soumettre, par électoralisme, aux diktats d'une foule en colère, comme cela a été le cas en Pologne à propos des menaces planant sur l'autorisation de l'avortement.

Oui, les parlements peuvent agir. Le démontrer contribuera, peut-être, à revaloriser la fonction politique. Et à démontrer que ni le droit et l'obligation de vote, ni la démocratie parlementaire, ne sont des principes surannés. Ils ne sont pas dépassés par la culture des réseaux sociaux et l'impression de démocratie qu'inspirent les votes sur internet ou sur smartphones.

Ne nous faisons toutefois pas trop d'illusions. À l'instar du Parlement européen, qui refuse parfois le budget de l'Union mais finit par négocier son accord, les votes wallon et bruxellois ont surtout comme but de faire bouger les lignes. Obtenir des adaptations du texte, pour ensuite l'adopter.

Mais est-ce vraiment un mal, si démocratie rime alors avec négociation efficace. Les événements qui viennent de se produire gagneraient à inspirer les hiérarchies de l'Église catholique. Car la notion de démocratie a encore du chemin à y accomplir, contrairement à ce qui se passe dans d'autres Églises.

Frédéric Antoine